



Accident en période d'activité de Réserve militaire

Par **alaide1959**, le **02/02/2016** à **11:31**

bonjour,
j'ai eu un accident en service durant une période de réserve.
il n'y a personne ne puisse me donner mes droits, ni expliquer les conduites à tenir..
je suis retraité donc pas d'activité donc aucune prestation pécuniaire ne m'est attribuée, je suis blessé depuis 60 jours..
la SS ne prends pas à sa charge les frais de dépassement d'honoraire,..je dois payer pour ME RÉPARER !!
bloqué à la maison ,dans l'impossibilité de conduire,une attelle de bras 24/24(écharpe de contention)..
il doit bien y avoir un règlement pour ce type d'accident ?
si quelqu'un pouvait m'aider ou me renseigner..
merci d'avance.
cordialement

Par **P.M.**, le **02/02/2016** à **13:43**

Bonjour,
Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...
Vous devriez avoir droit aux mêmes prestations sociales que le personnel d'active et il me paraîtrait opportun de reprendre contact avec le commandement sous lequel vous étiez ou avec un établissement de santé des armées mais je ne suis pas spécialiste...

Par **alaide1959**, le **05/02/2016** à **11:47**

bonjour,
je vous remercie de votre réponse.
dans quelle rubrique me faut il mettre ma question ?
recevez mes sincères salutations.
cordialement.

Par **P.M.**, le **05/02/2016** à **13:14**

Bonjour,

Il faudrait que vous recherchiez un forum spécialisé pour les militaires car je ne pense pas que vous ayez des réponses non plus en droit de la santé ou administratif..